

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 27 novembre 2014 une note d'information relative à l'émission par Banque Centrale Populaire d'un emprunt obligataire subordonné.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à taux révisable
Plafond	1 000 000 000 DH
Nombre de titre maximum	10 000 obligations
Valeur nominale	100 000 DH
Maturité	7 ans
Taux	3,55%, révisable. Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial est calculé sur la base du taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé en référence de la courbe secondaire des BDT publiée le 21 novembre 2014 par Bank Al Maghrib, soit 2,80%, augmenté d'une prime de risque.
Prime de risque	75 pbs
Négociabilité des titres	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune
Mode de remboursement	In fine
Mode d'allocation	Au prorata

Le montant total adjugé ne devra pas excéder la somme de 1 000 000 000 DH.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public dans les lieux suivants :
 - Siège social de Banque Centrale Populaire : 101, Bd Zerktouni – Casablanca ;
 - Siège social d'Upline Corporate Finance : 37 Bd Abdellatif Benkaddour – Casablanca.
- Disponible sur le site web du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/048/2014